Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331G-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 31 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260331g - Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 16 **Votants :** 18

Présents : Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MABIRE Adrien (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme VÉDRENNE Clémence (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame Sonia MORVAN, 1ère adjoint, assure la présidence de la séance.

Madame Germaine ANTONA, adjointe « administration générale, urbanisme et démocratie participative », indique que l'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner un·e délégataire pour prendre les décisions relatives à la délivrance de ces demandes en cours.

En outre, il est nécessaire d'adopter une délibération globale valant pour toutes les décisions pour lesquelles le Maire serait intéressé pendant la durée de son mandat.

***

Le Maire étant sorti de la salle et après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 18 pour,

DÉSIGNE pour la durée du mandat, Madame Germaine ANTONA, Adjointe au Maire, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331G-DE

AUTORISE Madame Germaine ANTONA à signer lesdites autorisations, par délégation du Conseil Municipal.

Pour extrait,
Certifié conforme,

La 1ère adjointe,
Sonia MORVAN

